

PARACHA CHEMINI – שמיני

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente
JERUSALEM Entrée : 18h15 • Sortie : 19h33 PARIS-IDF: 18h55 • 20h03 Marseille 18h41 • 19h43
Tel-Aviv 18h37 • 19h35 Miami 19h17 • 20h11 Palerme 18h06 • 19h06

Résumé des points principaux de notre Paracha:

La parachat Chemini termine dans sa première partie la sanctification du Sanctuaire portatif (Michkane) par les sacrifices du jour de l'inauguration (Roch H'odech Nissan), et dans sa deuxième partie traite de la sanctification de l'homme et de sa purification dans la nourriture d'origine animale.

Au huitième jour (suivant les sept jours d'inauguration) Aaron ainsi que ses fils commencent leur office de Cohanim, de prêtres. Après que les différentes offrandes furent présentées, un feu sort de devant l'Éternel et les consume sur l'Autel.

Offrant un feu étranger que D.ieu ne leur avait pas commandé, les deux premiers fils d'Aaron, Nadav et Avihou meurent. Aaron demeure silencieux.

D.ieu enseigne lesquels, d'entre les êtres vivants, sont permis à la consommation (cachers) : Pour les animaux terrestres sont autorisés ceux qui sont à la fois ruminants et ont le sabot fendu, et des poissons ceux qui possèdent écailles et nageoires. Une liste d'oiseaux non cachers est donnée.

Hachem nous ordonne : « car Je suis l'Éternel votre D.ieu et vous vous sanctifierez et vous serez saints, parce que Je suis saint ».

**Ce Chabat nous Bénirons B'HM le mois de Iyar
Roch H'odech Iyar : Jeudi 16 au soir, Vendredi 17 et Samedi 18 Avril 5786**

« Car je (suis) Hachem votre Eloqim, vous vous sanctifierez, vous serez saints, parce que je suis saint, ... » (Chémini 11, 44)

Rabbi Moché de Lalov rapporte l'enseignement de nos sages (Bérah'ot 5a) : « Si un homme voit que des épreuves l'assaillent, qu'il sonde ses actes. S'il l'a fait et qu'il n'a rien trouvé à se reprocher, qu'il les fasse dépendre de la négligence dans l'étude de la Torah. »

Et pourquoi seulement après avoir cherché et n'avoir rien trouvé, pourra-t-il imputer ses épreuves au manque d'étude ? Pourquoi ses épreuves ne seraient-elles pas dues directement du fait de son manque d'étude ?

Tant qu'un homme a des relations imparfaites avec autrui, il doit faire dépendre ses épreuves de cette faille et non de la négligence dans l'étude, puisque "Dérekch Eretz Kadma La Torah" ["La bonne conduite/savoir-vivre (envers son prochain) précède la Torah"]. Dès lors, tant qu'un homme n'a pas corrigé ses Midote, quel intérêt y-a-t-il de débattre de sa négligence dans l'étude puisqu'il ne possède même pas "l'introduction" à celle-ci ?

Rav Zoucha d'Anipoli, s'adressant à un génie en Torah, néanmoins négligent dans ses relations avec autrui, lui fit le commentaire suivant :

« la Michna enseigne (au début de Péa) que "l'étude de la Torah équivaut à tous". Cela signifie que celui qui étudie et s'adonne à la Torah doit posséder toutes les vertus qui sont mentionnées au début de cette Michna : le respect des parents, la bonté et toutes les bonnes conduites envers son prochain. Seulement alors, l'étude de la Torah lui convient sur mesure. Mais être grand en Torah sans posséder ces vertus, cela ressemble à un pauvre qui se vêtit d'un splendide manteau pour recouvrir ses habits misérables ! »

Rabbi Moché de Lalov, dans un état d'élévation spirituel, sur son siège et la tête en arrière, s'écria sur un ton affligé : « Sachez qu'un juif peut être érudit en Torah, digne de prendre des décisions en matière de loi et être un homme respectable, mais, s'il heurte même d'un cheveu, un autre juif, il perd toute son importance et ne vaut plus rien, car se conduire convenablement envers son prochain et faire régner la paix entre les Bné Israël est un fondement colossal et essentiel. » (Source adaptation Au Puits de La Paracha Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

« Un mauvais caractère est bien pire qu'un péché.(...) Néanmoins, celui qui possède de mauvais traits de caractère – la colère, la recherche des honneurs, la haine de celui qui est plus grand que lui... – mais qui en étudiant la Torah et en appliquant les Mitsvot les contrôle, devient alors un juste... »
(Rabbi Haïm Vital)

« Toutefois, celui-ci vous ne mangerez pas, (...) le chameau car il est ruminant et son sabot n'est pas fendu (ויפרסה איננו מפריס),...»
« Et le lapin, car il est ruminant et son sabot n'est pas fendu (ויפרסה לא נפריס),...»
« Et le lièvre, car il est ruminant et son sabot n'est pas fendu (ויפרסה לא הפרסה),...»
(Chémini 11-4,5,6)

Dans notre paracha la Torah fait état de 3 animaux qui ruminent mais qui n'ont pas le sabot fendu (et qui sont donc interdits à la consommation) : le chameau, le lapin et le lièvre. Toutefois, leur présentation présente une particularité grammaticale : le chameau n'est pas cachèr car son sabot n'est pas fendu (ויפרסה איננו מפריס -au présent), le lapin car son sabot ne sera pas fendu (לא נפריס -au futur), et le lièvre car son sabot n'était pas fendu (לא הפרסה -au passé). Rav Yissachar Frand suggère que la Torah vient nous enseigner qu'avant de qualifier une espèce ou un individu de 'non-cachèr', il nous faut examiner et tenir compte de son passé, son présent et son futur. Ce n'est qu'après être certain qu'un animal n'avait pas, n'a pas actuellement et n'aura jamais les sabots fendus que nous pouvons le déclarer interdit. Mais si nous ignorons l'un de ces trois éléments, alors nous manquons de clarté et ne pouvons le déclarer définitivement non-cachèr.

Rav Frand souligne qu'une réaction 'naturelle' de qualifier la conduite d'un individu non-cachèr est incorrecte, car nous ne connaissons pas 'toute l'histoire'. Sans conscience de ses souffrances passées et de leurs conséquences, sans compréhension de son comportement actuel peu orthodoxe, et sans aucun moyen de connaître son avenir potentiellement prometteur, porter un jugement critique sur ses actions serait prématuré et malavisé. La Torah modifie intentionnellement les temps des verbes pour nous indiquer que nous ne pouvons déclarer une chose non-cachèr que si nous en connaissons le passé, le présent et l'avenir.

Un couple religieux d'Europe avait enduré d'insondables souffrances pendant la Shoah. Bien qu'ils aient survécu, le mari informa sa femme qu'après tout ce qu'il avait traversé, il ne s'intéressait plus à la Torah et aux mitsvot. Sa femme le supplia d'aller au moins chaque jour à la synagogue, mais il refusa. Chaque matin, il achetait le journal et le lisait au petit-déjeuner. Son épouse lui suggéra alors, au lieu de rentrer directement du kiosque à la maison, d'apporter le journal à la synagogue et de le lire là-bas. Aimant sa femme et souhaitant la rendre heureuse, il accéda à sa demande, et se rendit chaque jour à la synagogue où il s'assit au dernier rang pour y lire son journal du début à la fin. Bien que la plupart d'entre nous réagirions de manière critique en voyant quelqu'un venir à la prière, sans ouvrir un siddour ni mettre son talith et ses téfilines, mais lisant passablement son journal, les membres de cette synagogue agirent différemment. Ils échangèrent avec lui, et peu à peu apprirent à le connaître. Lorsque l'un d'eux célébrait un yahrzeit, ils l'invitèrent à se joindre à eux pour un le'haïm après l'office, et ainsi de suite... Accueilli chaleureusement, et accepté parmi les siens, ce survivant amer de la Shoah revint à ses racines, finit par délaissé son journal pour prier avec eux, et devint finalement le président de la synagogue...

(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°552 Claude Eliahou Benichou)

« Il n'est pas nécessaire d'être rabbin pour enseigner. Nous avons tous le devoir de partager avec les autres ce que nous savons, si peu que ce soit, et si peu que nous soyions engagés dans la voie du Judaïsme. »
(Rav Noah WEINBERG)

PERKEI AVOTH

Les Maximes des Pères constituent un traité de la Michna divisée en 6 ordres. Il est de tradition d'en lire successivement un chapitre chaque Chabat après-midi, depuis le Chabat suivant immédiatement Pèssah jusqu'au Chabat précédant Chavouôt.

CE CHABAT ON ETUDIE Le 1er chapitre de PIRKE-AVOT

Michna 1.5 « Yossef ben Yo'hanan de Jérusalem disait: Que ta maison soit grand-ouverte, que les pauvres soient des membres de ta maison et n'abonde pas en conversation avec une femme. C'est dit au sujet de sa femme, à plus forte raison pour la femme d'un autre. D'où la déclaration des Sages : "tant qu'un homme abonde en conversation avec une femme, il se cause du mal, néglige les paroles de Torah et finira par hériter du Guéhinom". »

Le Talmud enseigne (Kidouchin 49b) : « 10 mesures de parole sont descendues dans le monde ; les femmes en ont pris 9. »

Il est nécessaire pour la femme de parler car elle a besoin de faire sortir ce qu'elle a dans le cœur et de l'exprimer aux autres. Il est dans sa nature de se tourner vers l'extérieur, elle a un besoin émotionnel intrinsèque de transmettre aux autres non seulement ses soucis, mais aussi tout ce qui l'occupe, toutes ses expériences et tout ce qui lui arrive.

Une femme attend avec impatience le retour de son mari pour pouvoir partager avec lui tout ce qui s'est passé dans la journée, que ce soit important ou anodin. Avant de se marier, elle avait plusieurs personnes à qui s'adresser pour se décharger de ses soucis : sa mère, ses sœurs, ses amis. Mais dès qu'elle se marie, elle considère son mari comme son adresse principale pour partager ses expériences.

Le 'Hazon Ich, écrit qu'un mari doit s'efforcer de montrer à son épouse son amour et sa proximité à travers une conversation abondante et des mots gratifiants.

"Une conversation abondante" est une voie à double sens, qui implique à la fois de parler et d'écouter. Cependant, lorsqu'il converse avec sa femme, le mari doit plus écouter qu'il ne parle. Il doit également écouter ses paroles avec intérêt. Si la femme voit que ses paroles sont un fardeau pour lui, elle se sentira étouffée, et donc déçue et dégradée, par le désintérêt de son mari. Par conséquent, un mari doit accorder à sa femme de l'attention pour les longues conversations et lui donner l'occasion de parler dans une atmosphère détendue.

Le Rav Wolbe (maamaré haDracha lé'Hatanim p.24-25) demande : Qui se considère comme une personne plus sérieuse et sainte que le gaon Rav Akiva Eiger, dont on dit qu'il avait 36 cours de Torah chaque jour, et qui malgré cela trouvait le temps d'avoir des discussions profondes avec sa femme, comme il l'écrit lui-même : "débattant de questions de 'yirat chamayim' jusqu'à minuit !" ?

Le 'Hazon Ich affirme clairement que toute conversation nécessaire pour mettre sa femme à l'aise n'est pas incluse dans l'interdiction de "*Ne pas converser excessivement avec une femme*" (Pirké Avot 1,5).

En particulier pendant la première année du mariage, on devra passer beaucoup de temps à parler avec sa femme et à lui dire qu'on est heureux avec elle. La tâche principale qu'assigne la Torah à un mari pendant la première année est de créer une union/unité entre lui et sa femme. La Torah nous demande : "ils deviendront un seul être" à travers la mitsva "d'apporter de la joie à sa femme". Cette union n'est pas un résultat naturel de la 'houpa et des kidouchin...

Évidemment, il faut continuer à entretenir cette relation même après la première année, car cette union n'est pas, une fois réalisée, fixe et immuable. C'est un état sujet au changement et à la fluctuation, et il n'y a pas de limite au niveau d'unité/union qu'ils peuvent atteindre.

Le rav Wolbe (maamaré haDracha lé'Hatanim p.27-28) écrit qu'il n'y a rien de plus dangereux pour la relation d'un couple que la routine.

Selon la guémara (Nidda 31b) : "Pourquoi la Torah sépare-t-elle une niddah de son mari pendant 7 jours? Parce que son mari peut devenir trop habitué à elle et perdre tout intérêt, la Torah a déclaré qu'elle sera rituellement impure pendant 7 jours, et après sa purification, elle deviendra aussi chère à son mari que le jour de leur 'houppa." Grâce aux lois strictes des jours de niddah, la Torah nous aide à nous assurer que la routine ne prenne pas le dessus (et ne sape pas l'intensité de la relation) ... Tout au long de leur vie, le mariage sera renouvelé par une union plus profonde, un amour plus grand et une appréciation plus forte ...

Un homme doit faire de son mieux pour approfondir sa relation et son appréciation de sa femme, en toute circonstance et à chaque étape de la vie. Pour y parvenir, il doit prêter attention au point suivant : au cours des premières années de mariage, l'homme a tendance à se laisser tromper par la proximité physique et à penser que leur relation est déjà parfaite, avec une proximité impressionnante, que lui faut-il de plus ?

La femme, en revanche, n'est pas influencée par la proximité physique ... Une proximité physique dépourvue de proximité émotionnelle est une insulte pour elle. Une femme qui se respecte attend une proximité émotionnelle. Elle attend de son mari qu'il lui porte une attention affectueuse. Si une telle relation est en place, elle désirera aussi une proximité physique.

Le 'Hazon Ich poursuit : "Parfois, une relation avec un honneur formel et une politesse révérencielle indique un manque de proximité."

Peut-être l'intention du 'Hazon Ich est-elle d'expliquer les paroles de nos Sages selon lesquels "Un mari doit aimer sa femme comme lui-même et l'honorer plus que lui-même" (guémara Yébamot 62b) : il ne s'agit pas de l'honorer avec l'étiquette et la politesse ; il s'agit de prendre en considération ses désirs et sa nature.

Le 'Hazon Ich d'ajouter qu' "Il faut être plus proche (de son épouse), sans laisser de place à l'interaction formelle. L'humour et la légèreté sont plus souhaitables que le sérieux et l'honneur révérencieux."

Il souligne l'importance de maintenir un environnement léger et agréable, par opposition à une atmosphère lourde, tendue et trop sérieuse. Il faut s'assurer qu'une atmosphère joyeuse règne dans la maison.

La bénédiction finale des 'chéva béra'hot' commence par : "*qui a créé la joie et le bonheur, le 'hatan et la kalla, les réjouissances et les chants d'allégresse, la gaieté et la joie, l'amour et la fraternité, la paix et la camaraderie*". Cela signifie que pour créer l'amour, la fraternité, la paix et la camaraderie entre un 'hatan et une kalla, Hachem a créé un esprit de "joie et de bonheur", ... qui repose entre eux. Il faut s'efforcer de faire en sorte que cette atmosphère imprègne constamment la relation, en particulier pendant la première année, car c'est ce qui crée l'amitié et l'unité/l'union. Ce n'est pas toujours facile ; il arrive que des événements et des humeurs résistent à une atmosphère heureuse et légère. Néanmoins, il est de la responsabilité du mari de toujours veiller à ce qu'il y ait une atmosphère positive et qu'il présente une attitude agréable. (Source adaptation Aux Délices de la Torah)

« Une épouse heureuse est la garantie d'une vie heureuse. »

(Rav Noah WEINBERG)

Nous entrons ce Jeudi 16 Avril à la sortie des étoiles dans le mois de IYAR

-Le mois d'Iyar est un mois propice à la guérison car il constitue les initiales de "Ani Hachem Rofeh'a" (Je suis l'éternel ton Médecin)

-Le mois d'Iyar est également un mois propice à la Parnassa car c'est en Iyar que les Bné-Israël commencèrent à recevoir la Manne (le 'pain' Céleste) dans le désert.

-Le mois d'Iyar est un mois très spécial car c'est Le seul mois où nous accomplissons chaque jour une mitsva (Le compte du omer)

Le Décompte du Omer

Pendant les 49 jours séparant Pessa'h de Chavouot, nous comptons le 'Omer' en souvenir de l'offrande du même nom que nous apportions au Beth-Hamikdach à l'issue des 7 semaines qui séparent ces 2 fêtes.

Hachem manifeste dans chacun de ces jours un 'comportement particulier' (également appelé Séfira ou Midda). Ainsi est-il propice pour nous d'améliorer chaque jour un élément de notre Avodat Hachem en rapport avec ce comportement (h'essed-bonté, gvoura-rigueur, tiferet-harmonie etc..).

Cette période est préparatoire au Don de la Torah, qui se renouvelle chaque année à Chavouot.

Le moment de la Séfira (compte) : Selon la loi stricte, on compte dès le coucher du soleil, mais à priori, il est juste d'être rigoureux et de compter à la sortie des étoiles. Si le compte a été omis la nuit, on comptera l'Omer pendant le jour, sans dire la bénédiction (on ne rappellera que le jour concerné).

C'est une bonne coutume de compter l'Omer chaque matin après la prière, sans bénédiction, de sorte que celui qui l'aurait oubliée la nuit précédente, le compte pendant le jour et puisse ensuite continuer à compter avec la bénédiction.

Donner du mérite à de nombreuses personnes : pendant les jours de la Séfira, il existe une belle coutume dans de nombreuses communautés, suivant laquelle on lit le Traité des Pères (Pirké Avot) et on écoute de la bouche d'un Maître en Torah un cours entre Min'ha et Arvit (prières de l'après-midi et de la nuit) jusqu'à la sortie des étoiles.

On priera alors Arvit et on comptera l'Omer. Par ce mérite, le public voudra peut-être continuer toute l'année cet usage, car il est admis qu'une Mitsva en entraîne une autre. Chaque personne qui entraîne ses frères à accumuler des mérites est assurée que la faute ne viendra pas par elle.

L'usage correct est que le 'Hazan ou le Rabbin de la communauté dise la bénédiction et compte l'Omer en premier. Puis ensuite le public le fera. Il est préférable d'agir ainsi pour éviter qu'une personne de l'assistance ne se trompe dans son compte.

Si un public termine de prier au crépuscule et que le 'Hazan sait que s'il ne compte pas de suite, une partie du public oubliera de compter, ce sera une Mitsva pour lui de compter de suite, sans attendre la sortie des étoiles.

Erreur dans le compte : si on a oublié de compter à la fois, la nuit et le lendemain dans la journée, on n'a plus le droit de continuer à compter en récitant la bénédiction.

La personne demandera alors à quelqu'un d'autre de l'associer par la pensée lors de la récitation de la bénédiction et elle comptera ensuite le jour (sans avoir dit elle-même la bénédiction au préalable). Dans le cas où on a seulement un doute, si on a compté ou pas la veille, on continuera à compter le lendemain en formulant la bénédiction habituelle.

Une personne qui a compté sans dire la bénédiction est quitte de la Mitsva mais n'a plus la possibilité de dire la bénédiction ce même soir. Par conséquent, si l'on demande : « Quel jour de l'Omer sommes-nous aujourd'hui ? », la réponse ne devra pas être : « Aujourd'hui, tel jour » (car cela revient à avoir déjà compté), mais la réponse devra être : « Hier, c'était tant... ». Et par cette réponse, on comprendra quel doit être le jour à compter. Si par erreur on a répondu :

« Aujourd'hui c'est tant et tant », le soir en question on ne dira pas la bénédiction. Cependant, si on n'a pas prononcé le mot "Aujourd'hui", on comptera en récitant la bénédiction.

Ces règles sont valables jusqu'au sixième jour du compte. A compter du septième jour, il faut aussi mentionner le nombre de semaines, et comme dans notre cas, on a répondu seulement le nombre de jours, il sera permis de compter avec bénédiction.

Initiation aux Mitsvot : c'est une Mitsva d'éduquer les petits à compter l'Omer avec bénédiction et même s'ils ont oublié de le faire un jour, ils continueront à compter en disant la bénédiction.

Les femmes sont exemptées de la Mitsva du compte de l'Omer. Si elles le désirent, elles pourront compter, mais sans bénédiction.

La Période du Omer

Les interdits jusqu'au 33^{em} jour ('Lag Baomer' - ל"ג=valeur numérique 33) sont:

-Ne pas se marier, ne pas se couper les cheveux ni se raser la barbe (certains pensent que c'est autorisé le jour de Yom Haatsmaout, mais les décisionnaires orthodoxes s'y opposent).

-Il est recommandé de ne pas inaugurer (porter) un nouvel habit (pour ne pas avoir à réciter la benediction 'Chéé'héyanou').

Si il y a un réel besoin, il sera permis de le porter la veille de Chabat, et l'on pourra dans ce cas réciter la benediction 'Chéé'héyanou'.

Pour une Simh'a (Bar mitzva ou Brit Mila ayant lieu dans la période du Omer) cela est permis.

- Il est interdit d'écouter la musique 'hassidique durant toute cette période à l'exception des chansons sans instruments de musique. Il est évident que d'écouter d'autres types de musique est entièrement prohibé (même sans instruments de musique) durant cette période.

« Si l'on ne se tourne pas vers D.ieu pour faire téchouva au début du décompte du Omer, il est possible de le faire à n'importe quel moment de cette période.

(...)

Tout au long de ces 50 jours [du Omer], on a l'opportunité de faire briller la lumière de son âme.

(Le Maggid de Koznitz - Avodat Israël)

Intégrité et grandeur

Lorsque Rav Haïm Soloveitchik est devenu Roch Yechiva à Volozhin, il avait une manière révolutionnaire d'analyser le Talmud qui ne convenait pas à de nombreux dirigeants. Les gens prétendaient que la seule raison pour laquelle Rav Haïm avait obtenu son poste était parce qu'il avait épousé la petite-fille du Roch Yechiva, le Netziv (Rav Naftali Tzvi Yehouda Berlin). Ils le convoquèrent devant un Bet Din, et Rav Haïm fut invité à dire un chiour devant plusieurs Géants de la communauté juive européenne du 19^{em}e siècle (dont le Rabbi de Kovno et Rav Yehochua Yitzchak Shapira, connu sous le nom de Rav Eizele Charif).

Rav Haïm donna un brillant chiour, qui épata tout le Bet Midrach. Cependant, au milieu de son cours, Rav Haïm se souvint de l'existence quelque part d'un commentaire du Rambam sur la Michna qui démolissait toute la structure intellectuelle de son exposé. Bien qu'il passait une audition rabbinique devant certains des plus grands Rabbanim d'Europe de l'Est de l'époque, il ferma sa Guemara et immédiatement déclara : « Je suis désolé d'avoir commis une erreur. Je me trompe » et puis il s'assit.

Les Rabbis proclamèrent aussitôt : « Rav Haïm est digne d'être le Roch Yechiva à Volozhin ! Celui qui possède un tel désir de vérité qu'il lui permet d'accepter l'embarras personnel afin d'atteindre la vérité est qualifié pour devenir un Roch Yechiva. »

La capacité de dire "J'ai fait une erreur. Je m'excuse. J'ai tort" qualifie une personne pour diriger. (Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°492 Claude Eliahou Benichou)

**CHABAT CHALOM ET BON MOIS DE IYAR À VOUS AINSI
QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !**

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

(שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לָבָא, "C'est Chabat, on ne peut pas crier; la guérison est proche",

L'enfant Aharon ben Esther, Victor H'aïm ben Josiane Léa, Dan ben Aline, Mordeh'ai ben Esther, Stéphane Itsh'ak ben Rivka, Gérard fradji ben Louna, Haim Ben Perla, Mordehai ben Nitsa, Itsh'ak Rafael ben Martine Nouna, Itsh'ak ben H'anina, Laurent Yossef ben Rah'el, Gilles Yossef ben Arlette, David ben Adeline, Mordéh'aï ben H'aya Sarah, Janneot Yaakov ben Gracia, Meyer Ben H'anna, Rav Gabriel Haïm Beckouche ben Mercedes Sarah, Jonathan ben esther, David Aaron ben Sarah, Yonathan H'aïm Yaakov ben Dévorah, Yossef Itsh'ak ben Eliane Esther Sarah, Moché ben Simh'a, Méir ben Tikva, Benoit Yossef ben Esther, Nissim ben Fanny, Tséma'h ben Sarah, Gérard Yéhochoua ben Éma, Arel ben H'anna, David Salmone ben Rah'el, Mochè ben Ida Assous, Yéhouda ben Méchounai véYossef, H'aïm Menah'em ben H'anna, Avraham ben Yaakov Funaro, H'aïm ben Éla, Itsrak ben Chamouh'a, Guilam ben Karine Koh'ava, David ben Brigitte, Yonathan ben Deborah, Daniel Rah'amime ben Nelly Kamouna, Haïm Baruch Ben Toska Tova, Mâoz ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben Myriam, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aï Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, inon Chalom ben Sarah, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aïm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaï ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haï ben Meirav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méital, Victor Houani H'aïm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Samy Azar ben Éma Laïla, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Mario ben Maria, H'édva bat Agnès, Koh'ava bat H'aminké, Karine bat Esther, Laurence Dvorah bat Rina, Haguit Rivka bat Renée Cécilia, Aline Émilie bat Giselle Esther, Sarah Rosine bat Margoucha, Ella Myriam bat Naomie Simha, Malkele (Malka) ben Esther, Asher Tzvi ben Rivka Perel, Shlomo ben Rivka Perel, Simcha Bunim ben Rivka Perel, Rivka Perel bat Malka, Margalit Ifra bat Virginie Henriette Shilat Esther, Rouhama bat Élise Louise, Lara Dalya Margot Méssaouda bat Gina Zara Diane, Josiane Léa bat Fortuné Méssaouda, Sarah Mazal-Tov bat Ruth Haya, Mazal Tov bat Rah'el, Shirel Fleurette bat Nathalie Sarah, Batia H'aya bat Kalima, Annie Rose bat Colette Fanny, Noa Léa bat Lara Dalya Margot Méssaouda, Esther bat Guénouna, Naomie esther bat ilana H'anna, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Liza bat Sarah Fortunée, Julie Yéhoudit bat Sarah, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, Esther bat H'anna, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha, Sarah Fortunatée bat H'aya, Khemaïssa Bat Reine, Talya bat Yael, l'enfant Noya Haya bat Maayane Myriam Morgan, et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן !**

Pour la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : **אמן !**

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de: Moché ben Simh'a (4 Tamouz 5785), Méir Chimône ben Avigaïl (12 Tamouz 5785), Liliane Esther Bat Irène Tayta (15 Tamouz 5785), Rav Dan Yehouda ben Eliahou (5 Av 5785), Agnès bat Zéltana (21 Elloul 5785), Perla bat Rika (26 Tichri), Rosa bat Messouka (11 Tevet 5786), David H'aï ben Rivka (12 Tevet 5786), Mimoun Edmond ben Yaakov véMarie (2 Chevat 5786), David ben Rahel (14 Chevat), Myriam bat Narguis (5 Adar 5786), Yaffa bat Dada (7 Eloul 5785), Yaakov ben Frih'a (5 Tichri 5785), Refael ben Sasson (26 Adar 5786), et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן !**